



N° 704
29-11-2003

ORGANE du Syndicat National de l'Éducation Physique de l'Enseignement Public - FSU

DOSSIER :

L'EPS dans le débat sur l'école



UNIVERSITÉS : mobilisées contre les réformes
SÉCURITÉ SOCIALE : vous avez dit déficit ?

Assurés MAIF et FILIA-MAIF et leurs proches

GCU

Le GCU, c'est également :

- 100 terrains aménagés
- des tarifs avantageux
- des activités de plein air, de détente, de loisirs
- une ambiance familiale et conviviale

LOCATION DE MOBIL-HOMES avec terrasse

Bormes-Les-Mimosas et Presqu'île de Giens (terrains ouverts toute l'année)

La Grande Motte, et Le Bois-Plage-en-Rhône (d'avril à la Toussaint)

GROUPEMENT DES CAMPEURS UNIVERSITAIRES

72, boulevard de Courcelles - 75017 PARIS
Tél : 01 47 63 98 63 - Fax : 01 47 63 04 14
Internet <http://www.gcu.asso.fr> - E-mail gcu@gcu.asso.fr

Recevez gratuitement notre documentation en retournant ce bon au G.C.U.

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Et pendant ce temps-là...

- ☛ **Antisémitisme et racisme** : Mouloud Aounit, secrétaire général du MRAP a été agressé. Dans la même période une école juive à Gagny a été incendiée (à ce jour on ne connaît pas la cause ni les auteurs). De multiples éléments montrent une remontée d'incidents racistes et antisémites.
- ☛ **Cynisme et clarté** : Francis Mer, ministre de l'économie et des finances déclare « les licenciements font partie de la vie industrielle ». Notons que l'on vient d'apprendre que le même ministre aurait négocié avec le pouvoir que lorsqu'il quitterait le gouvernement il toucherait une indemnité de départ de 30 millions d'euros. Un licenciement comme cela fait-il partie de la vie politique ?
- ☛ **Salaire au mérite** : Denis Kessler, ex responsable du Medef, a été embauché chez le réassureur Scor. Il a perçu, en plus de son salaire de 505 000 euros annuels (35 fois le SMIC) une prime exceptionnelle de 150 000 euros.
- ☛ **Cadeaux fiscaux** : Le Conseil des ministres a décidé d'exonérer d'impôts sur leurs « primes d'expropriation » les cadres étrangers travaillant en France.
- ☛ **Illétrisme** : L'Association nationale de lutte contre l'illettrisme annonce le chiffre de deux millions d'adultes en situation d'illettrisme. Selon l'INSEE, entre 10% et 14% des 18-65 ans rencontrent de lourdes difficultés dans l'usage quotidien de la communication, écrite ou parlée.
- ☛ **Dockers** : Une grève européenne des dockers a été organisée le 17 novembre par l'international docks workers concil. Les salariés ont manifesté à Strasbourg contre le projet de directive de libération des services portuaires.
- ☛ **35 heures** : « Il faut détricoter les 35 heures par touches successives, et nous les voyons d'ailleurs être remises en cause » a déclaré le président du MEDEF, E.A. Seillière, à Prague.

Jeunesse et Sport – Référendum de représentativité

Jeunesse et sports : progression de la FSU et de la CGT
Les résultats du scrutin sont maintenant définitifs. Ils confirment une nouvelle légère progression de la FSU (1). Cela lui permet d'obtenir le gain d'un siège au CTP ministériel, où pour la première fois la FSU disposera de 3 sièges. La CGT progresse également et obtient 1 siège au CTPM.
A l'inverse l'UNSA et FO perdent un siège, FO qui n'aura plus d'élus au CTPM.

Organisations	Suffrages 2003 (en voix)	Différentiel 2000 (en voix)	Pourcentage 2003	Différentiel 2000 (en %)	Sièges CTPM 2003	Différentiel 2000 (en siège)
UNSA	1825	(+46)	44,02%	(-1,40%)	5	(-1)
FSU	929	(+66)	22,41%	(+0,39%)	3	(+1)
CFDT	539	(-38)	13%	(-0,25%)	1	=
CGT	421	(+138)	10,15%	(+2,93%)	1	(+1)
FO	305	(-11)	7,36%	(-0,71%)	0	(-1)
CFTC	79	(-3)	1,91%	(-0,18%)	0	=
CSEN	47		1,13%		0	

(1) Entre 1997 et 2003 la FSU a progressé de 2,70% (+0,4% entre 2000 et 2003)

Pierre DELACROIX

Notre collègue Marcel LEON nous a quitté le 17 octobre 2003 dans sa 86^e année.

Marcel Léon, qui était aussi docteur en médecine, a fait l'essentiel de sa carrière à l'Ecole normale d'instituteurs de Versailles. Très engagé dans les luttes pour la promotion de l'Education physique à l'Ecole, il fut de 1958 à 1969 l'un des candidats de la liste nationale « Unité et Action » conduite par Jean Guimier puis Marcel Berge. Que ses enfants trouvent ici le témoignage de la sympathie de tous ceux qui furent ses compagnons de travail et de luttes professionnelles.

Chers collègues,

J'organise des stages de plein-air dans le département de l'Ardèche pendant les périodes avril, mai, juin, septembre, octobre.

Pour tous renseignements, vous pouvez laisser un message sur mon adresse e-mail : thierry.robert@ac-montpellier.fr ou me joindre par téléphone au camping de Chaulet-Plage : 04 75 39 30 27

STAGE PLEIN-AIR EN ARDÈCHE SUD : CENTRE D'HÉBERGEMENT POUR GROUPES SCOLAIRES ET CLUBS SPORTIFS

Agrément Jeunesse et Sports / Gîtes de France



Différentes formules d'hébergements adaptées à votre budget (Gîtes, Chalets, Camping).

Restauration pension complète, demi-pension ou gestion libre (Salle équipée de tout le matériel pour faire les repas).

Activités sportives VTT, canoë-kayak, escalade, spéléologie, via ferrata, canyoning, course d'orientation...

Stages Multi-activités avec Moniteurs B.E.

Camping Chaulet-Plage 07460 Casteljau
Tél. : 04 75 39 30 27 - Fax : 04 75 39 35 42 - www.chaulet-plage.com

Fausse solidarité

Le gouvernement a décidé d'accroître le temps de travail des salariés en supprimant un jour de congé à partir de 2005, lundi de Pentecôte pour les fonctionnaires, au choix dans les entreprises, cela soit disant pour contribuer au financement du plan " vieillissement ".

Alors que le gouvernement prend des mesures fiscales qui accroissent les inégalités et réduisent les moyens des services publics, il est scandaleux que seuls les salariés contribuent, par un impôt déguisé, à ce qui doit relever de la solidarité nationale. Notons qu'alors que le chômage approche 10 % cette mesure, selon l'O.F.C.E, pourrait entraîner 30000 chômeurs de plus.

Ce projet tourne le dos aux véritables solidarités. Pour le SNEP et la FSU, la dépendance, qui ne concerne pas que les personnes âgées, mérite une réflexion d'ampleur et de véritables solidarités, comme une véritable prestation dépendance financée par la sécurité sociale.

Le CDN du SNEP a considéré cette décision comme inacceptable. Le SNEP prendra les contacts syndicaux nécessaires pour l'organisation d'une réaction unitaire.

Edito

« Dedans » et « dehors » !

Le débat national qui vient d'être lancé officiellement par le ministre de l'Education intervient au moment où le gouvernement, continuant dans les régressions sociales, connaît un discrédit grandissant.

Ce n'est une révélation pour personne de dire qu'il entend détourner les conclusions conformément à ses aspirations, laissant une partie de la jeunesse dans les échecs et la désespérance. Cela nourrit un soupçon légitime. Doit-on donc laisser faire ? Non ! On ne peut pas laisser un boulevard au gouvernement, avec ceux qui le soutiennent, dans les débats qu'il organise, produire seul ses conclusions et inviter enfin, l'Assemblée Nationale à entériner ses propositions. Il sait que le débat qu'il a engagé n'est pas encore gagné ! C'est pour cela que l'UMP vient de décider de faire avaliser ses propositions par un questionnaire édité à 3 millions d'exemplaires. Ce terrain du débat sur l'avenir du système éducatif appartient à tout le monde. Il doit donc être le nôtre, sous la double forme de la participation au débat ministériel et de la mise en place de débats syndicaux départementaux. Ces participations ne doivent être en aucun cas être une aimable « causerie » ; elles doivent prendre à bras-le-corps les questions du moment, celles de l'établissement dans lequel chacun travaille, et faire valoir les revendications que l'on porte. Vos revendications sont parties prenantes des solutions à venir. En aucun cas, il ne s'agit de laisser le Chef d'Etablissement décider seul de la date des demi-journées (1), des questions à débattre : cela appartient à tous.

Enfin, cette consultation n'est pas hors du temps. L'actualité nous conduit à penser qu'il va falloir décider d'actions plus fortes. Les salaires, les préparations de la rentrée 2004, les recrutements, la suite des retraites, le dossier assurance maladie et toutes les questions que les personnels affrontent dans l'exercice quotidien de leur métier, ne peuvent demeurer sans réponse. Elle appellent à l'activité syndicale par l'engagement de chacun.

Le débat national, les forums syndicaux doivent être autant d'activités revendicatives qui marquent l'opinion et l'amène à soutenir nos propositions. 15000 débats, 15000 foyers revendicatifs !

Jean LAFONTAN
Secrétaire général



(1) Il convient de revendiquer qu'au moins une des deux demi-journées permette aux personnels d'être réunis sur le temps de travail.

SOMMAIRE

- Et pendant ce temps-là p. 2
- Jeunesse et Sport p. 2
- FSE p. 3
- CES p. 3
- Universités p. 3
- DOSSIER p. 5 à 8
L'EPS et le sport scolaire
dans le débat sur l'école
- Spécificité pénibilité lettre au ministre. . . p.9
- Installations sportives p. 9
- Au BO p. 9
- Sécurité sociale p. 10
- Congrès FSU p. 11
- Tribune libre p. 11

Crédit photos : Nina Charlier

FSE :

La combativité en étendard

Le Forum social européen qui vient de terminer ses rencontres n'a laissé indifférent ni les médias ni les partis politiques ni tous ceux que les questions de l'alternative sociale préoccupent. 50000 accréditations au FSE et 80000 personnes à la manifestation de clôture : ces chiffres montrent l'importance de l'événement. La FSU a fourni près de 600 volontaires – le plus fort contingent de tous les prestataires - dont 42 du SNEP. Les débats (près de 400) ont connu des succès de participation très divers selon les thèmes mais généralement bien fournis ; les intervenants traduisaient les préoccupations fortes des pays d'origine et on peut regretter que la qualité du contenu n'ait pas toujours été au rendez-vous. Cependant, cette approche de forum induit la nature des interventions : beaucoup de témoignages sur les actions menées, souvent à des niveaux locaux mais portés par beaucoup d'enthousiasme. Le public était sensible à des formes d'expression qui portaient un radicalisme d'expression ; il n'est donc pas étonnant que les mots de lutte, d'antilibéralisme, de solidarité, d'OMC, de pays du Sud, soient chaleureusement applaudis par un public qui mêlait une présence importante des jeunes avec un nombre conséquent de militants aguerris.

Les questions éducatives cherchent un terrain commun d'action et les diverses organisations se promettent de rester en contact afin de donner un contenu à des revendications communes.

Quel est l'avenir d'une telle manifestation qui, cette année en Inde, au niveau mondial, va porter l'énergie de Porto Allègre ? Le rapport au politique et au syndicalisme sont les questions fortes posées par les participants ; des besoins de clarification sont demandés mais on constate que les organisations syndicales sont plutôt bienvenues et que la recherche d'initiatives communes est fréquemment invoquée.

Ce mouvement renouvelle-t-il le rapport à la population ? Au syndicalisme ? A la politique ? Est-il un substitut à l'un et/ou à l'autre ? Ces interrogations sont certainement prématurées si elles ne sont pas mises en rapport avec les effets réels de ce FSE dans toutes les couches sociales, notamment les plus populaires, et si les questions que posent les syndicats, sur les conditions de travail, l'emploi et les rémunérations ne rencontrent pas dans ces débats sur les alternatives sociales des éléments crédibles pour de vraies perspectives de mobilisation. L'immensité de l'exigence doit nous encourager à penser que le travail entamé par ces forums (mondiaux, européens, locaux) demeure un témoignage, sinon une piste pour élargir les capacités d'engagement de chacun.

Jean LAFONTAN

SUPÉRIEUR :

étudiants et profs en lutte

La mise en place du nouveau système « LMD » (Licence, Master, Doctorat) et le renforcement de l'autonomie des Universités suscitent inquiétudes et interrogations chez les enseignants et les étudiants. Depuis début novembre, les étudiants de Rennes 2 sont en grève. Cette réforme qui en fait met en cause le caractère national des diplômes, qui tente de transformer les universités en entreprises concurrentielles touche l'ensemble de la structure de l'enseignement supérieur.

La volonté de créer des « pôles d'excellence » (attirer des étudiants étrangers, entrer dans une logique marchande...) fragilise de nombreuses petites universités en les cantonnant à Bac+3 (L).

Cette réforme tourne le dos à la démocratisation de l'enseignement supérieur alors que le besoin de qualification augmente et que la France est en queue de peloton parmi les pays développés quant à la dépense par étudiant.

L'université a besoin d'être réformée. Si les nouveaux textes s'appuient sur des besoins réels (filières moins cloisonnées, mobilité européenne accrue,...) ils ne règlent en rien les problèmes, en particulier la question cruciale de l'échec massif en DEUG. Sans cadre national, tout peut varier d'une université à l'autre... et on peut obtenir l'inverse de ce qui est proclamé. Par exemple, plus la formation sera spécifique à une université, moins la mobilité des étudiants sera assurée. Les étudiants dénoncent donc la sélection qui pointe, la généralisation des inégalités et la concurrence entre universités.

D'autre part, les budgets sont globalisés ; chaque université aura la responsabilité de faire des choix cornéliens... Des pans entiers de la culture intellectuelle et humaniste de l'université risquent d'être sacrifiés.

Les STAPS sont menacées

Il est prévu que les STAPS s'arrêtent à la Licence. Aucun master STAPS n'a été accepté par le Ministère, sauf deux pôles d'excellence (Paris et Grand Sud). Les STAPS doivent se rattacher à d'autres domaines de formation ou disparaître.

Il y a de quoi être très inquiets pour la spécificité STAPS en tant que secteur de pré-professionnalisation et sur la recherche sur l'intervention, l'enseignement et la didactique. En refusant des "masters" liés à l'enseignement, le ministère se détourne de la nécessaire amélioration de la formation des enseignants et laisse en suspens la question de l'accès à l'agrégation. Sans aucun doute, la profession est devant une nouvelle bataille pour défendre -et transformer- les STAPS.

Claire PONTAIS

CES

Forum syndical européen,

La Confédération Européenne des Syndicats (CES, 60 millions d'adhérents) tenait les 11 et 12 novembre, avant le FSE, un forum sur le thème de « l'Europe ouverte au monde ». La FSU (20 délégués), non adhérente de la CES avait pu participer à ces débats parce que la CGT lui avait offert une place dans sa délégation (de même pour le G10). F. Chérèque, qui ouvrait ce forum, a fait un discours agressif à l'égard du FSE, dans la sensibilité de la CFDT sur la place du syndicalisme européen par rapport à la future constitution européenne et sur la stratégie de l'animation de la question sociale. La secrétaire générale adjointe de la CES a rééquilibré les exigences que doit avoir la CES sur les questions de l'emploi et de nombreuses garanties sociales. Les trois tables rondes ont permis de confronter les points de vue sur les questions internes de l'élargissement, et sur les coopérations avec l'espace méditerranéen et l'Amérique latine.

L'EPS ET LE SPORT SCOLAIRE DANS LE DÉBAT SUR L'ÉCOLE

**Personne ne parlera de l'EPS
et du sport scolaire à notre place !**

**Intervenir dans les débats pour exprimer nos exigences
et faire pression.**

Nous n'avons aucune illusion sur les intentions du gouvernement. Qu'il espère pouvoir légitimer ses propositions en les présentant comme le résultat d'un large débat est évident.

Mais face à cette volonté, devons-nous nous retirer des débats et laisser de fait à d'autres, moins exigeants que nous, le terrain de l'expression publique ? Nous ne le pensons pas.

Notre proposition est d'être présents partout où s'organisent des débats, qu'ils soient institutionnels ou syndicaux. Non pas pour cautionner une réforme gouvernementale, mais bien pour exprimer nos revendications, mettre au débat et nous battre sur nos propositions, profiter de la tribune obtenue suite aux luttes, pour relancer l'action sur des propositions alternatives, porteuses de l'intérêt des jeunes, du service public et laïque d'enseignement et des personnels. Dans ces débats, il y aura des collègues, des parents, des jeunes, des représentants du monde social et économique... C'est eux qu'il s'agit de convaincre et avec certains, il faudra sans doute « croiser le fer ».

Une consultation boycottée serait inévitablement présentée publiquement comme l'incapacité des personnels à faire une analyse de la situation et des propositions pour l'avenir.

L'objectif est bien de montrer que les projets ministériels ne correspondent ni à nos exigences, ni à la demande sociale forte de formation pour tous qui s'exprime dans notre pays. Nous voulons faire pression pour que nos demandes soient prises en compte. Cela nécessite une attitude exigeante, revendicative dès le choix des dates, des thèmes, des animateurs.

L'EPS et le sport scolaire dans les débats

Dans le bulletin 703, tant par le dossier central que par la plaquette SNES-SNEP jointe, nous avons donné un certain nombre d'outils pour participer au débat général. Mais si les enseignants d'EPS doivent, comme tous les personnels, être porteurs de problématiques et de propositions sur les questions générales, ils doivent aussi faire en sorte que les questions spécifiques à leur métier, les intérêts généraux de la discipline ne soient pas absents du débat.

Nous aurons à enrichir le débat à partir de notre singularité (voir par exemple la place du sport scolaire dans la vie des établissements, le rôle de l'EPS dans les missions de l'école et l'équilibre de la formation des jeunes, etc.) et à rappeler nos revendications.



Dossier préparé par
Alain Becker, Serge Chabrol,
Michel Fouquet, J.-Paul Tournaire

Nous développons brièvement ci-après quelques thèmes liés à l'EPS et au sport scolaire.

Chaque équipe EPS ne pourra pas tout aborder, ou peut-être fera-t-elle le choix d'intervenir sur des éléments non traités ici. Chacun verra en fonction des thèmes abordés, de la situation de l'établissement, ... Mais si chaque équipe EPS a à cœur de ne pas oublier les questions spécifiques, c'est la discipline qui progresse et les élèves qui y gagnent.

Le grand débat... vu du côté de l'EPS

Autonomie

L'EPS est une discipline d'enseignement constitutive de la culture scolaire. Ses exigences spécifiques définies par niveau d'enseignement doivent relever d'un cadre national garant de l'égalité de contenus et de résultat sur le territoire national. C'est le sens que doivent prendre les horaires, les programmes et les épreuves des examens nationaux. Au plan local, les enseignants ont l'entière responsabilité des contenus d'enseignement, des pédagogies permettant à tous les élèves d'accéder aux objectifs nationaux.

Rupture – continuité

Le curriculum scolaire en EPS doit être enfin pensé de l'école maternelle à la Terminale. Si chaque niveau d'enseignement doit avoir sa cohérence interne, l'école doit préparer au collège qui lui-même doit permettre pour tous, dans les meilleures conditions, l'accès aux lycées. Des continuités didactiques s'imposent donc, ce qui n'exclut pas des ruptures

(suite page 6)

qualitatives et méthodologiques, nécessaires pour assurer l'éducation des élèves.

Disciplinaire – interdisciplinaire

L'enjeu est double en EPS.

L'EPS doit rester maître de ses propres enjeux disciplinaires et leur apporter des réponses précises. Elle a l'obligation de définir APSA par APSA, ce qui doit être acquis par tous les élèves à chaque étape de la scolarité. Dans le même temps, l'EPS peut s'engager (elle l'est déjà souvent concrètement) dans des projets interdisciplinaires. Mais la nature et l'objet de cette interdisciplinarité restent à construire. Cela doit se faire avec rigueur et sur des « objets » de savoirs clairement identifiés qui permettent à chaque enseignement de progresser. L'expérience des IDD, des TPE et des PPCP devrait à cet égard se révéler très utile.

L'élève ou les savoirs

L'Ecole est, dans la tradition républicaine et démocratique française, l'institution éducative obligatoire qui propose pour chaque jeune un type de socialisation et de développement original fondé sur l'appropriation systématique de savoirs, de compétences jugés nécessaires et incontournables par la société en EPS. L'Ecole est donc le lieu et le temps privilégié où l'on s'éduque, où l'on s'élève en s'émancipant progressivement de ses a priori, de ses représentations du monde par un accès critique à la culture sportive et artistique.

Culture commune et diversification

L'accès de tous à un corpus culturel corporel commun est constitutif du sens profond de l'Ecole. En EPS les programmes doivent préciser, pour le collège et les lycées, les connaissances, les compétences, les méthodes attendues pour chaque élève, pour chaque APSA enseignée. Des objectifs éducatifs généraux sont poursuivis au travers de ces contenus.

Des diversifications pédagogiques doivent venir enrichir la culture commune sans jamais constituer une source de discrimination ou d'inégalité.

La polyvalence des enseignants

Partout où il y a polyvalence des enseignants, l'EPS est en difficulté. L'existence de corps d'enseignants d'EPS est une garantie pour l'existence et la pérennité de la discipline.

L'enseignant d'EPS « monovalent » est de fait un enseignant largement polyvalent, chargé d'enseigner une grande diversité d'APSA. Il a à concevoir et à organiser l'unité et la diversité de son enseignement.

CULTURE COMMUNE : contribution de l'EPS et de l'AS à la culture scolaire

La culture visée par l'Ecole constituera l'un des sujets de réflexion proposés par la commission Thélot.

Cette question taraude le système éducatif depuis que celui-ci est confronté à l'arrivée massive de nouveaux publics et sommé par la société de produire de « l'employabilité » pour des jeunes qui arrivent sur un marché du travail très réduit. Le quiproquo n'est toujours pas levé entre une majorité de parents qui attend de l'Ecole un passeport pour l'emploi et le monde enseignant encore fortement installé sur une conception humaniste et citoyenne de l'éducation. Cette tension est encore renforcée par la présence insupportable d'un échec scolaire fondé sur l'insuffisante maîtrise d'outils de base, tel que la maîtrise du langage. Tous les ingrédients sont donc réunis pour que dans un cadre politique libéral marqué par la volonté extrême de réduction des dépenses publiques, du coût de l'Ecole, une révision à la baisse des exigences scolaires soit programmée au nom de l'efficacité voire du bon sens. C'est aussi une conception pauvre de la formation et du travail, réduite à la capacité de produire toujours plus dans un environnement dégradé et accepté qui prévaut dans la sphère économique. Nous sommes loin d'une approche épanouissante, libératrice et citoyenne du travail.

Nous voilà avertis, le débat qui s'engage peut déboucher sur un double risque pour notre discipline. D'abord celui brutal de la contestation même de l'EPS comme composante à part entière de la culture scolaire au nom d'une certaine hiérarchie des savoirs ou de nouvelles priorités pour l'Ecole. Ensuite, celui encore possible, plus subtil, d'une réduction considérable de ses exigences donc de sa place, justifiée par une obligation de réduire encore le temps scolaire avec l'alibi de l'intérêt des enfants...

Il faudra dire avec force et conviction que la culture visée par l'EPS et les APSA est une des richesses de l'actuelle culture scolaire. Il faudra dire que « l'aventure corporelle » qu'elles proposent est un mode d'attractivité et de diversification du temps scolaire. Il faudra encore dire que l'EPS est une école de solidarité, une discipline où l'on apprend toujours avec les autres, où se côtoient, au travers de compétences spécifiques précises, prise de risque et responsabilité, où l'on se développe par soi-même mais aussi pour soi-même.

Il faudra rappeler que s'y construit un habitus de vie physique régulière, une capacité à être maître de son bien-être physique et totalement responsable de sa santé pour la suite de son existence.

PAS MOINS D'ÉCOLE, MAIS MIEUX D'ÉCOLE !

Dès que l'on revendique une augmentation horaire (qu'elle soit disciplinaire ou interdisciplinaire) revient l'objection suivante : « les élèves passent déjà trop de temps à l'école, on ne peut augmenter ce temps scolaire ». Toute hausse d'horaires devrait donc se faire au détriment d'autres disciplines, ou en en déscolarisant certaines. L'EPS n'est pas la moins menacée par ces tentations !

Le SNEP ne partage pas le principe, (le dogme ?), selon lequel les jeunes passeraient trop de temps à l'école. Nous considérons que la démocratisation, l'accès de tous à une culture commune, à des formations spécialisées peut nécessiter une augmentation du temps scolaire. Ce n'est pas le temps absolu passé par les jeunes à l'école qui est la source des difficultés scolaires mais bien le temps relatif, subjectif : ce qui est au cœur de l'échec c'est le temps de l'ennui, du décrochage puis du refus scolaire, celui de la perte de sens, de l'exclusion de l'apprentissage de savoirs.

La réduction du temps scolaire ne profite qu'aux jeunes des milieux culturellement favorisés qui peuvent multiplier les activités à l'extérieur. Augmenter le temps scolaire en le modifiant est une solution préférable à la déscolarisation de

l'EPS ou/et des disciplines artistiques, à l'augmentation du temps passé dans la rue ou les cages d'escalier, devant la télé ou les jeux vidéo. La question de la charge de travail est réelle (travail à l'école et à la maison). Là aussi se posent des problèmes de discrimination selon les milieux sociaux.

Nous proposons une autre conception du temps scolaire :

Un temps plus riche qui stimule, par sa diversité, ses alternances de lieux, d'espaces, de méthodes d'apprentissage, d'enseignants, de formes d'activité scolaires et intellectuelles, un temps où la pratique concrète aurait plus de place. Cela nécessite des contenus disciplinaires et interdisciplinaires refondés culturellement et socialement, porteurs de sens, mais aussi d'autres pédagogies. L'école, véritable lieu de vie, doit être mieux conçue pour aiguïser la curiosité des élèves, les amener plus à réfléchir et comprendre qu'appliquer ou répéter, doit les inciter à problématiser, à s'interroger, à critiquer, ... C'est donc moins le temps passé à l'école qui importe que ce qu'on y fait. Et lorsqu'on parle d'alternance et de diversité des types d'activités, d'espaces, l'EPS et le sport scolaire prennent une responsabilité particulière.

PLUS D'EPS, POUR QUE L'ÉCOLE REMPLISSE MIEUX SES MISSIONS

En 1994, F. Bayrou, ministre de l'EN, déclare sur l'antenne de France-Inter qu'il trouve « qu'on ne fait pas assez d'EPS au collège », puis décide, à la satisfaction générale, de passer l'horaire d'EPS en 6e de 3h à 4h. Dans le même temps, est créée une véritable « option EPS » en lycées.

Les enseignants de collèges font chaque jour le constat de l'importance de ces 4h, et les élèves dans leur grande majorité, regrettent lorsqu'ils entrent en 5e de n'avoir « plus que 3h ». Quatre heures, c'est plus d'activités ou plus de temps par activité, c'est plus de possibilités de diversifier l'enseignement, plus de temps pour stabiliser les apprentissages. Quatre heures, pour les collégiens, c'est un emploi du temps mieux équilibré entre les cours statiques et dynamiques. Il faut noter que les 4h n'ont pas abouti à une baisse de la fréquentation de l'AS par les 6e, bien au contraire.

Les 4h, c'est important ; n'oublions pas qu'en EPS, il n'y a pas de « travail à la maison » et que ce qui n'est pas acquis durant le cours ne le sera pas ... avant la prochaine séance ... si on ne change pas d'activité. Donc, il faut du temps pour bien apprendre, pour progresser.

C'est pour cela que le SNEP et les enseignants d'EPS continuent de revendiquer l'extension de cette « bonne mesure » aux niveaux suivants du collège. Sans succès à ce jour, essentiellement pour des raisons budgétaires (1h de plus en collège, c'est 1600 postes).

C'est au nom des mêmes principes que nous demandons le passage à 3h d'EPS au lycée, et prioritairement en Terminale. Avec de plus l'argument d'une exigence réelle au niveau de l'évaluation finale au baccalauréat, incompatible avec un temps d'enseignement très insuffisant (les 2h correspondent parfois à tout juste 1h de travail effectif).

Etre offensif sur ces revendications d'horaires, c'est aussi prévenir les velléités de faire régresser l'EPS obligatoire. A nous d'agir, pour les jeunes, pour l'EPS... et pour l'École.

FORMATION CONTINUE :

Un enjeu pour le système éducatif.

Une culture EPS à préserver

Tant dans la demi-journée « diagnostic » que dans celle consacrée aux propositions, le débat sur l'École ne peut ignorer les enjeux fondamentaux liés à la formation continue (FC) des personnels.

A cet égard, les enseignants d'EPS peuvent montrer que les structures qu'ils ont inventées dans les années 70 (FC autogérée organisée à partir de districts pédagogiques et jusqu'au niveau académique) et qui ont beaucoup contribué au dynamisme et à l'évolution de notre discipline, ne subsistent plus que de façon résiduelle dans certaines académies, en raison d'orientations différentes contestables et d'une succession de coupes sombres dans les budgets nationaux et rectoraux. La volonté de privilégier des formations locales centrées sur les projets d'établissement et le plus souvent transversales, conduit à rendre « marginales » des formations spécifiques disciplinaires pourtant demandées par les collègues et indispensables à l'évolution d'une EPS moderne et de qualité.

La volonté de mettre les savoirs au centre de l'acte éducatif implique, en cascade, de s'interroger sur la nature même de ces savoirs, sur leur appropriation par les enseignants, puis sur leur capacité à les transmettre aux élèves, à tous les élèves. Quel enseignant d'EPS peut prétendre

maîtriser l'ensemble des contenus (les APSA) et leur didactique ? En particulier, savons-nous « faire » avec les élèves en difficulté en EPS ? La formation initiale n'a jamais été un viatique définitif pour toute une carrière. Les besoins en formation continue sont énormes, en EPS comme dans toutes les disciplines. Nous devons porter dans le débat la nécessité d'une FC riche et diversifiée, qui réponde aux besoins formulés par les personnels.



QUELLES INSTALLATIONS ?

Le diagnostic de l'école passe par une mise à plat des conditions concrètes dans lesquelles s'exerce l'enseignement.

La question des installations pour l'EPS ne doit pas être oubliée dans le débat. Au même titre que pour les autres enseignements, il s'agit des salles de classes pour l'EPS.

Leur présence, souvent leur absence, témoignent du niveau de valorisation de notre discipline dans le système éducatif.

Les installations sont à mettre en relation avec les horaires réels pratiqués, souvent bien inférieurs aux horaires réglementaires. L'éloignement des installations, les difficultés d'accès aboutissent à des pertes d'heures d'EPS non négligeables sur une scolarité (jusqu'à une année sur quatre au collège !).

Il faut revendiquer des équipements intra-muros, la proximité, l'utilisation de bus...

Les installations devraient permettre la réalisation des programmes. Cela pose la question de la nature et de la diversité des installations, mais aussi de leur fonctionnalité ; l'EPS n'a pas exactement les mêmes besoins que les clubs.

Il faut faire aussi le constat que nombre d'activités modernes, motivantes (APPN par exemple) sont enseignées moyennant une participation financière des familles.

Qu'en est-il du principe de gratuité ?

Quelle intervention des collectivités de rattachement pourtant en charge de ces questions ?

Enfin, le débat sera l'occasion de peser avec force, et rechercher des alliances, sur toute situation insupportable du point de vue de la qualité, de l'entretien, de la sécurité de certains équipements.

SAVOIR NAGER

Dans le débat, la question du "savoir nager" doit être posée comme étant un savoir fondamental que tous les jeunes doivent acquérir à l'école, au même titre que le savoir lire, écrire, compter.

Il est inconcevable qu'une compétence, ouvrant de larges possibilités de développement personnel, ne soit pas acquise à la fin de la scolarité obligatoire pour un jeune sur quatre, avec de grandes disparités liées aux territoires (absence de piscine), aux conditions sociales, culturelles...

Élément essentiel pour la sécurité de chaque individu, le "savoir nager" permet aussi l'accès à des pratiques culturelles très diverses, offre des pouvoirs et des plaisirs nouveaux, permet la pratique d'activités d'entretien liées à la santé.

Mais pour apprendre à nager, pour nager et se développer, il faut pouvoir nager ! Il faut des piscines !

On manque cruellement de piscines en France ; tous les scolaires n'y ont pas accès, loin s'en faut !

C'est pourquoi il apparaît essentiel de faire le constat public des élèves non-nageurs à l'entrée de la 6ème, en 2de... (nombre, pourcentage), des évolutions durant la scolarité des difficultés pour utiliser une piscine (éloignement, créneaux, effectifs...).

Quelles conséquences si on veut (et il le faut !) appliquer les programmes officiels qui supposent au minimum deux cycles à l'école primaire, deux cycles au collège, un cycle au moins en classe de seconde et de 1ère année de LP et un menu aux examens incluant la natation ?

Les études effectuées montrent, qu'à minima, un bassin de 25 mx15 m est nécessaire pour une population de 5 000 élèves (primaire, collège, lycée).

Alors qu'en est-il chez vous ?



DÉVELOPPER LES OPTIONS EPS

Les textes en lycées et en LP proposent différentes formes d'enseignement optionnel pour l'EPS : enseignement de détermination et de complément, option facultative en LGT, atelier de pratique en LP.

Mais dans nombre d'établissements, les collègues se sont vu refuser les projets qu'ils avaient élaborés pour la mise en place de tels enseignements. Ainsi, très peu d'ateliers de pratique en BEP ont été créés, le plus souvent par manque de moyens.

Montrons, à l'occasion du débat sur l'école, tout l'intérêt qu'il y a à la mise en place de telles initiatives, au-delà des enseignements obligatoires pour tous (dont les horaires doivent être augmentés), pour une diversification maîtrisée, pour l'équilibre de la scolarité et une vie scolaire riche et pour la contribution particulière de l'EPS à la réussite scolaire.

LE SPORT SCOLAIRE, un outil à faire connaître

Il en est du sport scolaire comme de l'EPS : personne d'autre que les enseignants d'EPS ne prendra l'initiative de le valoriser dans le débat sur l'École. Et pourtant ...

Quelle autre activité volontaire existe ailleurs qu'au sein de l'association sportive des collèges, lycées et LP, ne donnant pas lieu à évaluation notée, organisée et encadrée par les enseignants dans le cadre de leur service, permettant des rencontres entre élèves de classes, de niveaux, d'établissements différents ? Aucune, et bien des collègues envient cette dimension originale de notre profession, relevant à la fois de l'enseignement et de la vie scolaire.

A la fois prolongement et « locomotive culturelle » de l'EPS, le sport scolaire du second degré est une spécificité française trop mal connue par l'ensemble des responsables institutionnels de l'EN et par les partenaires de l'École. La faute aux enseignants animateurs d'AS, sans doute, trop pris qu'ils sont par la vie de leur AS, les entraînements, les matchs du mercredi ... La vie associative de l'AS n'est souvent pas au niveau de « ce qu'elle devrait être », en particulier sur le plan structurel (comité directeur, AG, participation des élèves aux décisions et au fonctionnement, intégration des partenaires que sont les parents, les collègues ...).

Le débat doit être une occasion de faire connaître et valoriser ce qui se fait à l'AS et avec l'UNSS : pratiques sportives et artistiques avec des exigences en terme d'apprentissages, rencontres et compétitions, formation de juges et arbitres, formation sportive critique et citoyenne.

Il y a là matière à intervenir sur les trois domaines définis par les 22 questions : les missions de l'École, la réussite des élèves, l'amélioration du fonctionnement de l'École.

Et si par exemple un des aspects du diagnostic était la prise de conscience par le chef d'établissement de sa « mission » de président de l'AS ?

LES SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES (SSS)

Un autre outil pour l'École et les jeunes

Si près de 2000 SSS fonctionnent dans les collèges et lycées, en remplacement depuis 1996 des ex Sport-études et classes promotionnelles, c'est bien que ces structures répondent à un besoin de nombreux jeunes et de leurs familles : la SSS permet de concilier formation sportive spécialisée et cursus scolaire normal. Cette dimension du système scolaire ne peut échapper au débat sur l'École.

La grande diversité des modalités d'organisation (aux niveaux locaux et rectoraux) ne permet pas une appréciation globale claire. L'évolution montre néanmoins une tendance à l'accentuation de l'autonomie, avec certains renoncements préjudiciables au pôle éducatif des SSS : maîtrise rectorale minimale des ouvertures et implantations, perte du contrôle pédagogique au profit d'intervenants fédéraux, contrôle médical insuffisant, « labellisation » des SSS (football) par la FFF.

Dans les débats locaux, devra émerger la nécessité d'une exigence qui devrait être fortement portée par l'EN : équilibre entre les pôles éducatif et sportif, responsabilité pédagogique des équipes EPS et des établissements. C'est la formation et l'avenir de chacun des élèves qui doit être au centre des préoccupations des SSS, et non d'hypothétiques plans fédéraux de recrutement des futures élites sportives.

SPÉCIFICITÉ ET PÉNIBILITÉ DU TRAVAIL D'ENSEIGNANT D'EPS

Le SNEP intervient auprès du ministre

Début novembre, le secrétariat national a adressé un long courrier au ministre, lui rappelant que « les enseignants d'EPS sont, encore aujourd'hui, le seul corps dont les obligations de service sont supérieures à celles des autres enseignants de second degré » et que « la spécificité de notre métier nécessiterait à la fois une diminution de nos maxima de service, une amélioration des conditions d'emploi et de travail, un traitement particulier des fin de carrières. »

Le courrier (consultable sur le site SNEP) insiste sur les caractéristiques particulières du métier, il développe différents points :

- les effectifs importants ;
- une discipline d'enseignement présentant plus de risques que d'autres et demandant une vigilance permanente ;
- des conditions de travail particulières (installations sportives souvent inadaptées, éloignées, insuffisantes ; installation, transport, rangement du matériel ; conditions atmosphériques variables ; contexte sonore souvent difficile ; etc.) ;
- un fort investissement corporel personnel qui entraîne des phénomènes d'usure ;
- l'absence de surveillance médicale et de reconnaissance des maladies professionnelles.

Certes, reconnaît le SNEP, « tous les enseignants d'EPS ne cumulent pas toutes les difficultés et tous les stress, mais tous vivent une pénibilité particulière pour l'instant non reconnue. »

Nous demandons en conclusion l'ouverture de négociations et une rencontre avec le ministre sur ce dossier.

Serge CHABROL

IL FAIT FROID DANS LE GYMNASSE

L'hiver revenu, de nombreux collègues s'interrogent sur les températures minimales pour enseigner l'EPS. Cela se comprend, car en plus des activités extérieures, il n'est pas rare d'être confronté à des gymnases pas ou très mal chauffés.

Aucun texte réglementaire ne fixe de température minimale pour l'EPS. Cependant le Ministère des Sports a élaboré (en collaboration avec les fédérations de Hand-Ball, Basket-Ball, Volley-Ball, badminton et tennis) un document "Sports de salle – salles de sports" qui fixe les règles d'homologations fédérales des salles multisports.

Dans la partie "formation – conseils de conceptions" (ce qui correspond à l'objet de l'EPS) le document indique une température optimale de 18 °C. Dans la partie "compétition – conditions d'homologations fédérales" on relève une température optimale de 16 °C avec un minimum de 12 °C. Ce qui est bon pour les adultes sportifs doit être encore plus pour les jeunes scolaires !

En tout état de cause, c'est l'enseignant responsable de ses élèves, qui détermine si les conditions climatiques, de températures, sont de nature à présenter des risques pour la santé ou l'intégrité physique des élèves. Par exemple : risques de glissades, sols trop durs en extérieur, risques d'accidents musculaires, articulaires..., y compris en intérieur et du fait des activités pratiquées.

Il peut constater l'impossibilité d'enseigner dans de telles conditions. L'équipe EPS doit intervenir auprès du chef d'établissement, du gestionnaire des installations, en s'appuyant aussi sur l'action des parents (premiers concernés par la santé de leurs enfants), afin d'obtenir des solutions allant dans l'intérêt des jeunes et de la qualité de l'EPS.

Jean-Paul TOURNAIRE

Au BOEN 2003-2004 consultable sur Internet à :
www.education.gouv.fr/bo.

Encart au N° 43 du 20 novembre 2003

Emplois et procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignement supérieur - N.S. n° 2003-200 du 7-11-2003 concernant l'année 2004

N° 42 du 13 novembre 2003

BAC 2004 : N.S. n° 2003-191 du 4-11-2003. Calendrier des examens des baccalauréats général, technologique, professionnel, des brevets de technicien et du diplôme national du brevet

Recrutement de personnels : Concours de recrutement de personnels enseignants, d'éducation et d'orientation des lycées et collèges –

Affectations en TOM en 2004 : personnels enseignants du second degré et des personnels d'éducation et d'orientation à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon

Spécial N° 8 du 13 novembre 03M

Mutations 2004 : mouvement national à gestion déconcentrée : dates et modalités de dépôt des demandes de mutation - rentrée 2004 ; règles et procédures de la rentrée 2003

Promotions de corps et de grade en 2004 : l'accès au corps des professeurs agrégés, des professeurs certifiés et des professeurs d'EPS, l'intégration des adjoints d'enseignement et des chargés d'enseignement, l'accès au grade de professeur agrégé hors classe, l'avancement de grade des personnels enseignants et d'éducation à l'exception des professeurs agrégés.

N° 41 du 6 novembre 2003

Aménagement du temps de travail : Création du compte épargne-temps dans la fonction publique de l'État.

Agence pour l'enseignement français à l'étranger : Postes d'enseignement, d'éducation et d'orientation pour la rentrée 2004.

Les inscriptions aux concours de **recrutement des personnels enseignants** sont enregistrées par Internet <http://www.education.gouv.fr/siec> jusqu'au 12 novembre 2003 à 17 heures.

Communiqué de presse

AMIANTE DANS LE GYMNASSE DU COLLEGE CHAMONTIN DU TEIL (Ardèche)

Les élèves du collège CHAMONTIN du TEIL (07) n'ont plus de gymnase pour pratiquer l'EPS. Celui-ci vient d'être fermé par arrêté municipal pour cause de présence d'amiante dans les plaques des faux-plafonds.

Depuis plusieurs années les enseignants d'EPS, constatant les dégradations et les chutes de ces plaques, ont alerté les autorités pour s'inquiéter de la nature des composants des faux-plafonds et demander les réparations nécessaires.

En vain ! La réalité, c'est que depuis trop longtemps les élèves du collège CHAMONTIN ont pratiqué l'EPS et le sport scolaire dans des conditions matérielles indignes du service public, dans une atmosphère polluée, sur un sol « sportif » dangereux et obsolète.

De plus, plusieurs enseignants d'EPS semblent atteints de maladies ayant une relation directe avec l'amiante, produit qui aurait dû être recherché et retiré depuis 1997 selon les textes réglementaires.

Une nouvelle fois le SNEP constate que la sécurité des élèves et des enseignants est mise à mal du fait des ambiguïtés, de la dilution et de l'émiettement des responsabilités issues de la décentralisation, les installations utilisées pour l'enseignement de l'EPS restant largement insuffisantes et trop souvent de mauvaise qualité.

Le SNEP soutient l'action entreprise par les enseignants et les parents du collège CHAMONTIN qui exigent une remise en état des locaux conforme à la réglementation et à l'intérêt des utilisateurs. Dans l'attente, il demande aux élus, à l'administration de l'Education nationale d'organiser au plus vite la continuité de l'enseignement de l'EPS au collège CHAMONTIN.

Il exige, en outre, qu'un suivi médical soit mis en place pour les jeunes et les enseignants d'EPS qui ont assuré durant plusieurs années une grande partie de leur service dans des locaux pollués.

REGARDONS PAR LE TROU DE LA SÉCU !

Régulièrement la « faillite », le « déficit abyssal » de l'assurance maladie sont évoqués par les médias. La sécu doit être « adaptée » car « ses dépenses évoluent trop vite ». Chaque citoyen doit pouvoir « contribuer à l'impératif national » !

Les faux arguments évoqués n'ont qu'un seul but : imposer l'idée que la sécurité sociale doit être « révisée » pour réduire les coûts. La « crise du système de santé » permettrait au gouvernement de livrer les 150 milliards de la santé aux marchés comme le demande l'OMC à travers l'AGCS. Le transfert de charges d'un milliard d'euros de la sécu vers les mutuelles inaugure bien cette orientation. Ce ne sera plus, à chacun selon ses besoins, mais à chacun selon ses moyens, ce qui ne fera qu'accroître un peu plus les inégalités. Face à ce discours officiel, d'autres arguments doivent être entendus et diffusés.

Les causes du déficit seraient, pour la cour des comptes et le gouvernement :

- La croissance des soins de ville
- La hausse du volume des prescriptions
- L'accroissement du nombre de personnes en affection de longue durée (ceux qui sont pris en charge à 100%)
- La forte hausse du nombre des indemnités journalières (+ 11%)
- La revalorisation des médecins généralistes (690 millions d'euros)

Une autre réalité, de réels besoins non satisfaits ...

Nous sommes donc d'accord pour faire quelque chose pour la sécu parce que les choix faits ces dernières décennies, et tout récemment la soi-disant « stabilisation » du déficit par Mattei (voir article dans le n° 702 page 8), ont toujours fait porter l'effort sur le seul contribuable sans pour autant régler les problèmes.

La sécu a besoin de plus de moyens car les défis qu'elle doit relever sont nombreux :

- Prise en compte du vieillissement de la population
- Suppression des inégalités face aux soins (dépistages tardifs, soins coûteux et/ou mal remboursés)
- Développement de la prévention

- Amélioration de la situation des hôpitaux dans l'incapacité, suite aux restrictions drastiques dues aux politiques comptables, de répondre aux besoins d'urgence et de proximité
 - Prise en charge de qualité pour les handicapés notamment en institution
 - Renforcement de la protection maternelle infantile actuellement submergée par les demandes.
- Mais, direz-vous, le gouffre de la sécu deviendrait, si l'Etat avait le courage de relever ces défis, vraiment abyssal !

de cotisations sociales. Le manque à gagner de la sécu est donc de près de 28 milliards d'euros par an ;

- Une augmentation de salaires de 1% rapporterait 3 milliards d'euros ;

Comme pour les retraites, les chiffres annoncés et les discours alarmistes ne servent qu'à préparer l'opinion à « l'inévitable » marchandisation de notre système de santé.

Comme le dit le Président de République : nous sommes tous concernés. Il est en effet de la



Sauf si l'on cesse de ne parler que de dépenses pour parler aussi des recettes. Et de ce côté notre analyse diverge (abyssalement) de celle du gouvernement qui a largement insisté sur les responsabilités individuelles (les accidents de sport ne seraient plus couverts, le certificat médical pour l'AS)*. Le trou de la sécu – près de 11 milliards d'euros pour 2003 – résulte d'un choix de société. Il n'existerait pas si :

- Les exonérations massives des charges sociales dont les gouvernements successifs ont fait cadeau au patronat étaient reversées : 19,5 milliards d'euros pour le régime général (montant multiplié par 6 depuis 1993) ;
- Les dettes patronales à l'URSSAF étaient remboursées : 14 milliards d'euros ;
- La part des cotisations employeurs (aujourd'hui d'environ 45%) revenait à un taux de 60% des ressources de la protection sociale : taux d'il y a 30 ans. Cette différence a bien entendu été compensée par l'augmentation des cotisations salariales (+CSG + RDS)
- Le chômage était véritablement combattu : un emploi apporte en moyenne 8 euros par mois

responsabilité de chacun de dénoncer les messages mensongers relayés par les médias et de démontrer que nous sommes une nouvelle fois confrontés au problème du partage des richesses et donc à des choix de société.

Aucun fatalisme, d'autres alternatives sont possibles, opposées aux orientations libérales actuelles qui veulent réduire les dépenses publiques et sociales, supprimer les garanties collectives fondées sur les solidarités, au profit des logiques individuelles assurantielles.

Notre protection sociale se doit d'être égalitaire et de haut niveau. C'est possible et nécessaire. Le calendrier électoral nous a donné un répit, profitons-en !

* Raffarin, lors de l'installation du Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie le 13 Octobre, a insisté sur la distinction entre « solidarité collective » et « responsabilité individuelle » remettant en cause le « sentiment de gratuité ». Ainsi les accidents de sport relèveraient plus de la « prise de risque individuelle » et seraient du registre des assurances privées !

Patrick YSEBAERT



Congrès FSU

CDN des 6 & 7 novembre 2003 Sur l'avenir de notre syndicalisme fédéral

Débattre de l'avenir de la FSU

L'acharnement du gouvernement à ne pas entendre les revendications exprimées avec force lors de la formidable mobilisation de ce printemps, sa détermination à poursuivre au pas de charge la démolition des avancées sociales conquises dans les luttes au cours du siècle dernier, interpellent notre capacité syndicale à construire des mobilisations à la hauteur des exigences, capables de porter d'autres alternatives.

Le départ de syndicats de la CFDT (signataire d'un accord contesté sur les retraites), a conduit certains à interpeller la FSU ; cela conduit à développer une réflexion sur la recomposition du paysage syndical français, réflexion qui concerne tout le mouvement syndical.

La FSU, créée suite à l'exclusion par la FEN en 1993, du SNES et du SNEP, s'est constituée en une fédération autonome, c'est-à-dire qu'elle n'est pas rattachée à une confédération, comme la FEN depuis 1947, date de la scission de la CGT, à laquelle elle appartenait, scission qui fit apparaître FO.

La FSU qui représente un syndicalisme de métiers doit se questionner sur son propre avenir à partir des demandes d'adhésion des nouveaux syndicats ; ces demandes nous conduisent à revoir le « pacte fédéral » constitué en 1992 et que les personnels ont massivement soutenu.

Le CDN a engagé ce débat. Ce sujet, apparemment éloigné des préoccupations quotidiennes, est pourtant important car il traite de l'évolution et de l'avenir du syndicalisme en France.

Nous considérons qu'il nous concerne tous, car il engage l'avenir.

Le texte ci-joint, voté par le conseil délibératif national du SNEP, est une nouvelle contribution (voir article de Jean LAFONTAN dans le bulletin n°701) pour aborder le sujet.

Aujourd'hui l'émiettement syndical conduit à affaiblir le combat syndical ; l'exemple des actions de l'an dernier le confirme. La première tâche est de donner confiance à tous les salariés en mettant en œuvre des modalités unitaires d'action et de réflexions permanentes. Il s'agit de créer les conditions d'un travail commun sur les différentes questions revendicatives et de société. Cette dynamique doit enclencher de nouvelles perspectives d'unification du mouvement syndical que la FSU doit :

- Assumer avec constance et combativité,
- Affirmer publiquement avec force.

Dans l'immédiat, la FSU doit agir avec ses syndicats nationaux et les personnels qu'elle rassemble, en recherchant le soutien d'autres organisations pour imposer sa représentativité auprès du gouvernement sur les grands dossiers qui relèvent des responsabilités qui sont les siennes (enseignement, éducation, recherche, culture, formation, insertion)

Dans l'immédiat, le CDN propose :

- Que la FSU fasse tout pour se développer dans les champs qui sont définis par ses statuts actuels et à développer son unité interne.
 - Qu'elle contribue à des formes d'unités et participe à la recherche de partenariats nouveaux avec les autres organisations syndicales, fédérales, confédérales qui poursuivent des objectifs communs ou proches.
 - Qu'elle propose dans ce cadre un travail systématique sur tous les grands dossiers revendicatifs, chacun des partenaires gardant son identité et sa pleine indépendance. C'est une expérience de ce type qu'ont tenté avec « inter Reso » la CGT, l'UNSA et la FSU sur le seul dossier des retraites. C'est ce type d'activité qui permettra de penser et de bâtir à terme et sans a priori les formes et les structures d'unification syndicale correspondants aux besoins des salariés et aux nécessités de notre société.
 - Qu'elle contribue à mettre en débat la nécessité et les formes d'unification syndicale indispensable
 - Qu'une grande campagne de syndicalisation soit lancée par la FSU.
- POUR : 37 – CONTRE : 0 – ABSTENTION : 1 – REFUS DE VOTE : 3

Tribune libre

Les propos de la tribune libre n'engagent que leur auteur

Deux mois et demi de grève pénible, indécise, qui ont profondément marqué les uns et les autres, au delà de l'engagement professionnel et de la volonté de faire son travail normalement. Entre-temps, mépris, arrogance, diversion ont été les principaux comportements d'un ministère de l'éducation au service d'un gouvernement ultra-libéral. Et voilà qu'à présent, on voudrait nous faire croire que la prise en compte du point de vue du personnel de l'éducation serait possible: les petits débats du petit collège de St Pierre ou de St André seront, paraît-il, centralisés au niveau académique, puis national. Les résultats des 23 questions imposées par Paris, auxquels s'ajouterait le soi-disant bilan des débats publics ouverts au peuple de la Réunion par le préfet, seront ensuite l'objet d'un rapport qui servira de fondement à la future loi d'orientation. Ainsi donc, les attelles censées réparer la fracture sociale décelée par J. Chirac en 1995 n'ont pas tenu bon. En effet, ces derniers temps, d'autres fractures auraient vu le jour: urbaine, religieuse, commu-

nautaire, raciale, sexiste, machiste, licenciuse, bio-éthiqueuse, laïciteuse, inter-générationnelle, chômageuse, délinquante, ... et il serait grand temps de s'en occuper. Les directives ont été données: le chef a dit, comme en 1995.... Les 23

Et la fracture éducationnelle !!...

questions seront assurément de bonnes questions puisque ce sont des experts parisiens qui les ont trouvées ! D'ailleurs certains syndicats plus ou moins proches des idées gouvernementales se disent intéressés dans la mesure où elles reprennent parfois les thèmes "d'en-bas": la violence, le travail, la réussite scolaire, les valeurs, la motivation des élèves,.... Thèmes qui font partie du contenu de formation des étudiants en IUFM, qui ont fait et font encore l'objet de nombreux travaux et publications universitaires, que les enseignants abordent régulièrement en salle des profs, en conseil d'administration ou encore lors de réunions syndicales. Les choses sont dites depuis long-

temps: mai-juin 2003, partout à travers la France et plus particulièrement à la Réunion, le personnel de l'éducation nationale a "grévé" et manifesté pour justement freiner la marchandisation de l'école publique, laïque et gratuite qui se met progressivement en place à l'image de l'américanisation du monde: le dollar est roi, le plus fort a toujours raison et les autres, tous les autres, n'ont qu'à s'accrocher au train de la modernisation qui passe. La fracture éducationnelle est là et bien là: - rejet du politique par les enseignants, le personnel TOS et ATOS; - rejet du système scolaire par certains élèves issus pour la plupart des milieux défavorisés; - rejet par ceux d'en-bas du monde proposé/imposé par ceux d'en-haut. Et si c'était principalement ce dernier point qui actuellement faisait problème : faudrait peut-être poser la question ? A qui????? Aussi, je ne participerai pas au débat
Frédéric Rubio / La Réunion